

Non à une loi discriminatoire et anti sociale : signez et faites signer le référendum

Lors de la dernière séance du parlement, la droite a fait front commun derrière un projet de loi du MCG visant à rendre l'accès aux logements subventionnés plus difficile.

La Loi générale sur le logement et la protection des locataires (LGL) règle notamment les conditions pour poser une candidature pour un logement social. Au prétexte de vouloir favoriser les Genevois.es, la loi adoptée à l'initiative du MCG restreindra la possibilité d'accéder au parc immobilier en exigeant au moins quatre ans en continu de résidence au lieu de deux ans aujourd'hui.

Retarder la possibilité d'accéder à un logement social ne fera qu'accroître la précarité de nombreuses familles en attente d'un logement, et renforcer les abus auxquels elles sont exposées sur le marché privé du logement (loyers spéculatifs, sous-locations abusives, suroccupation de logements, etc.).

La droite et le MCG favorisent la spéculation depuis plus d'une décennie et attaquent les règles de protection des locataires. Ils s'opposent également à la construction de plus de logements sociaux :

- ils ont déposé un projet de loi pour **diminuer le nombre de logements sociaux** dans le cadre du projet Praille-Acacias-Vernets (PAV) ;
- ils soutiennent un projet de loi de Zacharias pour permettre **le retour des congés-vente** ;
- ils ont **rejeté le projet de loi de l'ASLOCA destiné à venir en aide aux locataires** menacés d'une résiliation de bail en raison des conséquences de la **crise sanitaire**.

La loi 12752 poursuit le même objectif de démantèlement des droits des locataires, et va renforcer les abus et la ségrégation par l'argent qui sévissent sur le marché locatif privé. Cette loi cherche à diviser les locataires, en opposant les « résidents de longue date » aux « résidents récents », alors que l'exigence actuelle de durée de séjour de deux ans est suffisante.

De plus, cette loi pénaliserait également les Suisse.esse.s - y compris les Genevois.es ! - qui, viennent ou reviennent à Genève en provenance de l'étranger ou d'un autre canton.

C'est pourquoi il faut signer et faire signer le référendum contre la loi 12752 lancé par les milieux de défense des locataires et l'ASLOCA-Genève !